

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Mise en place d'un programme opérationnel : structuration des filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 03 avril 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 12 candidats et que parmi eux, 1 candidat a retourné sa proposition avant la date limite du 29 avril 2019,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat **ACTION EUROPE SA** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à la mise en place d'un programme opérationnel : structuration des filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale avec **ACTION EUROPE SA, Avenue Louise 251-Bte 5, B-1050 BRUXELLES**, pour le montant total de **50 000,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 26 juin 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

